

CONSEIL DU 23 FEVRIER 2021

DENOMINATION DE VOIE : après avoir été sollicité par les services des impôts, le Conseil Municipal décide de nommer « lotissement d'Orfause » la voie desservant ce même lotissement.

HEURES COMPLEMENTAIRES : Mr le Maire explique qu'en raison de la mise en place du protocole sanitaire imposant la désinfection du matériel scolaire et des locaux de l'école, l'agent en charge du ménage a engendré des heures complémentaires. C'est pourquoi, les élus décident de lui rémunérer 31h45.

CREATION DE POSTE D' ATTACHÉ : afin de pouvoir procéder à l'intégration au poste de secrétaire de mairie, les élus décident de créer un poste d'attaché dans la filière administrative (dispositif de promotion interne).

ARCHIVES MUNICIPALES : Mr le Maire évoque la possibilité d'avoir recours à un archiviste des archives départementales d'Angers afin de procéder au tri et au classement des archives de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle de la commune située à l'Écogné n'est plus constructible depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Saumur Val de Loire. Par conséquent, une convention d'occupation du domaine public (à titre onéreux, à raison de 110 € l'hectare) sera passée entre la commune et l'EARL HERMENIER.

LA REFECTION DU PLAFOND DE LA SALLE DE REUNION DU CONSEIL DE LA MAIRIE sera réalisée par l'entreprise VENDÉ Philippe pour un montant de 480€ TTC

LE PROJET DE REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES FETES est validé avec la partie :

- désamiantage par la SARL TP PINEAU de Longué pour un montant de 11 475,60 € HT
- couverture par l'entreprise Couverture Métallique Saumuroise pour un montant de 16 509€ HT

ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE (ENIR) : Mr le Maire rappelle aux élus que les communes de Verrie et de Rou Marson ont été retenues par l'Inspection Académique afin de pouvoir bénéficier du programme ENIR. Une convention a été signée et permet l'acquisition de matériel informatique à hauteur de 8 000€ assortie d'une subvention de 4000€.

Des devis ont été établis pour chaque commune. Après analyse, les élus décident de retenir Informatique du Val de Loire de Vernueil le Fourrier pour un montant de 7 962,10€ TTC (en concertation avec Rou-Marson).

PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF : Des propositions budgétaires ont été présentées au Conseil et seront votées lors de la prochaine réunion.

Mr le Maire informe que les prochaines élections départementales et régionales se dérouleront les 13 et 20 juin 2021. A cet effet, deux bureaux de vote distincts seront aménagés.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mardi 23 mars 2021 à 18h30.